

A.C.R. GALERIE ANSOISE

BCE : 0882.432.655

IBAN : BE57 3630 7254 5835

Période : 01/01/2021 au 31/12/2021

Facture n° : 3980

Mail: am.jolly@live.be

BIEN(S): 4.1 P14	A répartir	Q.Indiv./Q.Immeuble	Prorata/Jours	Réparti
Dépenses Occupants				1 333.51
DO0100 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	8 436.43	5332/100000	365/365	449.83
DO0150 FRAIS D'ENTRETIEN	4 963.76	5332/100000	365/365	264.67
DO0200 ENTRETIEN/REPARATION/MAINTENANCE	642.10	5332/100000	365/365	34.24
DO0250 PROTECTION ANTI-INCENDIE (SECURITE)	526.74	5332/100000	365/365	28.09
DO0300 FRAIS ASCENSEURS	6 549.76	5332/100000	365/365	349.23
DO0400 ENERGIES / IMPETRANTS	3 067.47	5332/100000	365/365	163.56
DO0450 GARAGES/PARKINGS	823.20	5332/100000	365/365	43.89
Dépenses Propriétaires				388.93
DP0500 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	362.99	5332/100000	365/365	19.35
DP0750 PROTECTION ANTI-INCENDIE(SECURITE)	636.46	5332/100000	365/365	33.94
DP0850 ASSURANCE	6 294.75	5332/100000	365/365	335.64
TOTAL DEPENSES				1 722.44
Provisions réclamées (hors appels réserve)				-1 812.84
CLOTURE DE L'EXERCICE				-90.40
Solde de votre compte (arriérés ou avances)				0.00
EN VOTRE FAVEUR				-90.40 €

+++++

JOLLY(US)/FAGANELLO F.et D.(NP)

Rue de l'Yser, 278/41

4430 ANS

BE57 3630 7254 5835

BBRU BE BB

A.C.R. GALERIE ANSOISE c/o BE WOLF SRL

Av. du Luxembourg, 53

4020 LIEGE

+++++



Avenue du Luxembourg, 53 - 4020 LIEGE
Tél : 04/228 88 12
E-mail : compta@bewolf.be
N° Entr. : 0478.815.061 - IPI : 502 308 - 508 809

A.C.R. GALERIE ANSOISE

BCE : 0882.432.655

IBAN : BE57 3630 7254 5835

Période : 01/01/2021 au 31/12/2021

Facture n° : 3980



Mail: am.jolly@live.be

Concerne : DECOMPTE DE CHARGES DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, au verso de la présente, votre **décompte individuel** reprenant le détail des charges par catégorie de dépenses suivant la liste en annexe.

Conformément à la nouvelle législation comptable, nous vous transmettons également les documents légaux à savoir : le compte de résultat et la situation bilantaire.

Pour toute question concernant ces comptes, vous pouvez prendre contact avec notre bureau au service comptabilité et ce, de préférence, préalablement à l'assemblée générale des copropriétaires. Nous attirons votre attention sur le fait que le syndic présent à l'AG ne dispose pas nécessairement de tous les éléments comptables lors de la réunion, qui plus est d'ordre privatif.

Le solde en votre faveur vous sera remboursé endéans les trente jours après l'approbation des comptes en assemblée générale. Merci de ne pas déduire votre solde créditeur de vos appels de fonds .

- Veuillez utiliser la communication structurée fixe reprise ci-dessous - Merci d'avance.
- Chaque rappel de paiement sera porté en compte dans les frais privatifs du propriétaire en défaut, à concurrence de 21,22 € (+frais de recommandé éventuels).
- La ventilation 'occupant' et 'propriétaire' est donnée à titre indicatif sur base d'une ventilation qui n'est peut-être pas celle du bail en cours.

**p/o BE WOLF
Service Comptabilité**